



Déclaration de New York sur les forêts

Les forêts sont vitales à notre avenir. Plus d'1,6 milliard de personnes en dépendent pour leur nourriture, leur eau, leur combustible, leurs médicaments, leurs cultures traditionnelles et leurs moyens de subsistance. Les forêts subviennent également aux besoins de près de 80 % de la biodiversité terrestre et jouent un rôle crucial dans la protection du climat en absorbant naturellement le carbone. Pourtant, près de 13 millions d'hectares de forêts disparaissent chaque année, ce qui entraîne souvent des répercussions désastreuses pour les communautés et les peuples autochtones. La transformation de la forêt afin de produire des denrées – telles que l'huile de palme, le soja, le papier et les produits bovins – est responsable d'environ la moitié de la déforestation mondiale. Les infrastructures, l'expansion des villes, l'énergie, l'industrie minière et le ramassage de bois de chauffage contribuent également à la déforestation à des degrés divers.

Nous faisons nôtre, la perspective de ralentir et d'arrêter la perte des forêts mondiales et d'inverser la tendance tout en améliorant la sécurité alimentaire pour tous. La réduction des émissions issues de la déforestation et l'accroissement de la restauration forestière joueront un rôle primordial dans la limitation du réchauffement climatique à 2°C. Les forêts sont les solutions climatiques les plus larges et les plus rentables à l'heure actuelle. Les actions de conservation, de gestion durable et de restauration des forêts peuvent contribuer à la croissance économique, à la réduction de la pauvreté, à l'État de droit, à la sécurité alimentaire, à la résilience climatique et à la conservation de la biodiversité. Elles peuvent garantir le respect des droits des peuples autochtones tributaires des forêts, tout en valorisant leur participation et celle des communautés locales dans les processus de prise de décisions.

Empreints de nos divers mandats, capacités et conditions, **nous nous engageons collectivement à apporter notre contribution pour atteindre les résultats suivants en partenariat**, y compris en veillant à la mise en place d'avantages économiques forts et à grande échelle, proportionnels à la taille du défi:

- Réduire de moitié au moins le taux de perte des forêts naturelles dans le monde d'ici 2020 et enrayer totalement la perte des forêts naturelles d'ici 2030.
- Soutenir et contribuer à répondre à l'objectif du secteur privé d'enrayer la déforestation engendrée par la production de biens agricoles tels que l'huile de palme, le soja, le papier et les produits bovins d'ici 2020 au plus tard, étant entendu que de nombreuses entreprises ont des objectifs beaucoup plus ambitieux.
- Réduire de manière significative la déforestation engendrée par d'autres secteurs économiques d'ici 2020.
- Soutenir les solutions alternatives à la déforestation engendrée par des besoins de base (tels que l'agriculture de subsistance et la dépendance au bois de chauffage pour l'énergie) de manière à diminuer la pauvreté et à promouvoir le développement durable et équitable.
- Restaurer 150 millions d'hectares de terrains forestiers dégradés d'ici 2020 et accroître de manière significative le taux de restauration par la suite, ce qui permettrait de restaurer au moins 200 millions d'hectares supplémentaires d'ici 2030.



- Insérer des objectifs de conservation et de restauration des forêts ambitieux et quantitatifs pour 2030 dans le cadre de développement mondial après-2015, en tant que partie intégrante des objectifs internationaux de développement durable.
- Consentir en 2015 à réduire les émissions engendrées par la déforestation et la dégradation des forêts dans un accord sur le climat mondial après-2020, en conformité avec les règles internationales et les déclarations visant à ce que le réchauffement climatique ne dépasse pas 2°C.
- Soutenir le développement et la mise en place de stratégies de réduction des émissions des forêts.
- Récompenser les pays et les juridictions qui, par leurs actions, réduisent les émissions des forêts – en particulier grâce à des politiques publiques de rémunération en cas de réduction attestée des émissions et le financement privé des marchandises.
- Renforcer la gouvernance des forêts, la transparence et l'Etat de droit, tout en donnant le pouvoir aux communautés et en reconnaissant les droits des peuples autochtones, en particulier ceux relatifs à leurs terres et à leurs ressources.

Réaliser ces objectifs pourrait réduire les émissions de 4,5-8,8 milliards de tonnes par an d'ici 2030. En travaillant en partenariat, nous pouvons atteindre ces objectifs et ouvrir la voie à la conservation, la restauration et la gestion de forêts saines au bénéfice de tous. Nous invitons tout le monde à nous rejoindre et à s'engager pour un monde où peuples et forêts évoluent en harmonie.